

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 17463:2014

Peintures et vernis - Lignes directrices pour la détermination des propriétés anticorrosives de revêtements organiques par une technique

Paints and varnishes - Guidelines for the
determination of anticorrosive properties
of organic coatings by accelerated cyclic
electrochemical technique (ISO

Beschichtungsstoffe - Richtlinie zur
Bestimmung der antikorrosiven
Eigenschaften organischer
Beschichtungen durch beschleunigte

08/2014



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 17463:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 17463:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 87.040

Version Française

Peintures et vernis - Lignes directrices pour la détermination des propriétés anticorrosives de revêtements organiques par une technique électrochimique cyclique accélérée (ISO 17463:2014)

Beschichtungsstoffe - Richtlinie zur Bestimmung der antikorrosiven Eigenschaften organischer Beschichtungen durch beschleunigte zyklische elektrochemische Verfahren (ISO 17463:2014)

Paints and varnishes - Guidelines for the determination of anticorrosive properties of organic coatings by accelerated cyclic electrochemical technique (ISO 17463:2014)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 11 juillet 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles